



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENTION DES VIOLENCES ENVERS LES AGENTS DU MINISTÈRE

Groupe de travail du 9 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

- 1. Point d'étape de la mise à jour du guide sur la prévention des violences**
- 2. Projet de dématérialisation de la procédure de signalement des agressions et attaques**
- 3. Poursuite des autres travaux**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. POINT D'ÉTAPE DE LA MISE À JOUR DU GUIDE SUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES

1. Point d'étape de la mise à jour du guide sur la prévention des violences

1/ Principales évolutions en cours

- Actualisation du résumé et mise à jour des références réglementaires
- Instances de dialogue social
- Intégration des dernières notes de service en lien avec les violences au travail :
 - **en milieu éducatif** - note de service DGER du 28 août 2025 + travaux DGER en cours sur un guide spécifique aux établissements d'enseignement ;
 - **lors des contrôles** : plan de maîtrise des risques de la DPT, outil CONCORDEA de la DGPE.
- Mise à jour des dispositifs de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes (note de service du 27 août 2026)
- Mise à jour des dispositifs d'accompagnement et de soutien psychologique (note de service du 28 octobre 2025)

1. Point d'étape de la mise à jour du guide sur la prévention des violences

2/ Prochaines étapes : les violences numériques

- FS du CSA M du 13 novembre 2025 : intervention d'Aurélie LABORDE, professeure des universités en sciences de l'information et de la communication, spécialiste des transformations numériques du travail
- Travaux lancés au niveau interministériel par la DGAFP : réunion inter-services sur les violences numériques le 15 septembre 2026
- Travaux complémentaires ministériels proposés

1. Point d'étape de la mise à jour du guide sur la prévention des violences

2/ Prochaines étapes : les violences numériques (suite)

- Travaux conduits en deux temps :

Septembre – décembre 2026	Diagnostic des violences numériques au travail
Janvier – avril/mai 2027	Approfondissement et co-construction des recommandations

- Objectifs :
 - Identifier les situations à risque
 - Proposer des recommandations
 - Déployer une politique de prévention adaptée aux problématiques opérationnelles
 - Présenter une synthèse et des livrables en instance

1. Point d'étape de la mise à jour du guide sur la prévention des violences

2/ Prochaines étapes : les violences numériques (suite)

- Méthode :

Diagnostic	Entretiens exploratoires et enquête nationale
Approfondissement	Co-construction des recommandations - 3 ateliers (50 agents environ) - Bordeaux, Paris et Lyon (à confirmer)

- Calendrier :

FS du CSA M 17 novembre 2026	Point d'étape des travaux
Début 2027	Restitution du diagnostic
Printemps 2027	GT de rendu des travaux et finalisation de la mise à jour du guide

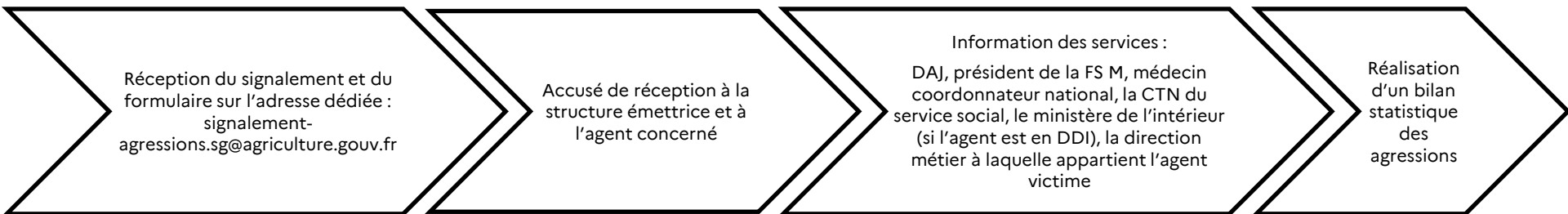


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. PROJET DE DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES AGRESSIONS ET ATTAQUES

2. Projet de dématérialisation de la procédure de signalement des agressions et attaques



2/ Dématérialisation de la procédure : contexte

- Objectif inscrit dans le plan de maîtrise du "risque incidents lors des contrôles"
- Objectifs de
 - Facilitation de la remontée des faits de violence (tolérance zéro)
 - Prise en compte de la diversité des situations au-delà des situations de contrôle et en articulation avec d'autres procédures du domaine
 - Mise en œuvre d'une capacité simplifiée de traitement, de suivi, de partage et d'analyse des informations au plan local comme au niveau national

2. Projet de dématérialisation de la procédure de signalement des agressions et attaques

2/ Dématérialisation de la procédure : modalités de mise en œuvre

- Parangonnage en cours
- Dématérialisation mise en place par la DGER via l'application « **démarches-simplifiées.fr** » administrée par la DINUM (instruction technique **DGER n°2025-552 du 28 août 2025** relative à la remontée des faits de violence)
- Mise en place d'un projet opérationnel.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. POURSUITE DES AUTRES TRAVAUX

3. Poursuite des travaux

- ✓ Mettre en place le plan de communication relatif à la note de service agression (en lien avec la DICOM) – en cours :
 - Diffusion d'un Flash info RH ;
 - Publication en Une de l'Intranet et au sein de la rubrique SST ;
 - Réalisation d'une affiche et de deux fiches, accessibles via un QR code, à destination des agents et des managers, chefs de service et chefs d'établissement
- ✓ Suivi des plaintes dans le cadre des signalements déposés et fiche en complément de la circulaire n°2025-468 du 17 juillet 2025 relative à la protection fonctionnelle (en lien avec la DAJ)

Un point de ces travaux sera réalisé lors de la FS du CSA M du 17 novembre 2026.

CONCLUSION